

Projet de déclassement de la RN 73 (rue de Dole) entre la bretelle de la foire et la rue Antide Janvier et classement dans le domaine public communal

M. l'Adjoint RÉGNIER, Rapporteur : Les routes nationales 73 (rue de Dole) et 83 (avenue Louise Michel, pont Canot, avenue du 8 Mai 1945, rue Charles Nodier, Faubourg Tarragnoz, avenue de la 7^{ème} Armée Américaine, route de Lyon) constituent un double tracé national sur le territoire de la commune de Besançon.

La Direction Départementale de l'Équipement demande donc à la Ville de choisir l'un des deux tronçons de ces routes nationales pour procéder à son déclassement du domaine public national et à son classement dans le domaine public communal et prend l'engagement de réaliser les travaux de renforcement préalablement à ce changement d'affectation domaniale.

La Commission Voirie-Circulation, réunie le 6 octobre 1989, a choisi à l'unanimité la rue de Dole (partie comprise entre la bretelle de la foire et la rue Antide Janvier) et l'avenue Louise Michel (dépendant de la RN 83). Ce choix découle du fait que ces voies sont plus situées en milieu urbain que la plus grande partie de la RN 83.

Le Conseil Municipal est invité à adopter ce choix afin que la procédure de déclassement du domaine public national et le son classement dans le domaine public communal puisse être engagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.